

Enjeux du Segment Ministériel sur la politique mondiale des drogues prévu en mars 2019 et positionnement de la société civile française.

En prévision du segment ministériel sur les politiques des drogues prévu en marge de la Commission on Narcotic Drugs (CND) de mars 2019, cette note de plaidoyer présente une synthèse des recommandations portées par la plateforme française de la société civile à l'international¹.

Nous souhaitons que la France et ses partenaires considèrent pleinement et mettent en avant ces recommandations au cours des délibérations, dans leurs communications nationales et régionales, et lors des négociations multilatérales.

1. Recommandations quant au processus et la méthode à suivre.

1.1 Évaluation préalable.

La plateforme française de la société civile sur les politiques internationales relatives aux stupéfiants estime que le processus de préparation de la révision du plan d'action et de la déclaration de 2009 doit être précédée d'une évaluation du degré d'efficacité et l'efficacité du système instauré par le plan d'action actuel, sur la base d'indicateurs sondant :

- a. le respect du droit humain,
- b. le développement des territoires et populations ciblées,
- c. le coût, l'impact et l'efficacité des investissements financiers dans la répression, sur la diminution du marché illicite des drogues,
- d. les impacts sanitaires et sociaux, plus finement ;

¹ La plateforme française de la société civile sur les politiques internationales relatives aux stupéfiants regroupe 12 associations françaises engagées sur la question des drogues et des addictions (Aides, Asud, Fédération des CIRC, NORML France, FAAAT, Fédération Addiction, Médecins Du Monde, Psychoactif, Réseau Français de réduction des risques, Fédération Safe, SOS Hépatites). Elles se sont réunies pour **faire entendre la voix de la société civile sur la scène internationale** et en particulier auprès des organismes internationaux et diplomatiques sur les questions des politiques mondiales en matière de drogues.

1.2 Déclaration 2019.

La plateforme estime que le processus de préparation de la révision du plan d'action et de la déclaration de 2009 doit permettre :

1. D'acter l'échec de l'objectif d'un "monde sans drogues" et de fixer des dispositifs pérennes d'évaluation des politiques internationales ;
2. De garantir une continuité avec les acquis et la structure du document final de l'UNGASS 2016² inclus dans la résolution A/RES/S-30/1 du 19 avril 2016, et adopté par consensus aussi bien par l'Assemblée Générale de l'ONU et l'ECOSOC de New-York que par la Commission des Stupéfiants (CND) de Vienne ;
3. De fournir sur cette base un effort et un nouveau plan d'action concerté au sein de toutes les agences de l'ONU, incluant à la racine les stratégies et objectifs de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable et les droits humains, et tournant le dos aux méthodes répressives et s'orientant vers le développement économique, l'accès à la santé et le respect des droits fondamentaux, intégrant les contributions et apports de la société civile effectués au cours du processus post-UNGASS.

2. Recommandations sur les orientations politiques à promouvoir dans les négociations

2.1 La politique internationale relative aux drogues est articulée par la [Déclaration Politique](#) sur la Coopération Internationale en vue d'une Stratégie Intégrée et Équilibrée de Lutte contre le Problème Mondial des Drogues, adoptée en 2009 – ci-après désignée comme “déclaration de 2009” –, autour de l'objectif d'atteindre un monde sans drogues fixé par l'UNGASS de 1990.

2.2 Le plan d'action qui a suivi la déclaration de 2009 s'est orienté vers une réponse répressive dont l'échec est constaté, évalué, et dont les conséquences sont dénoncées par un grand nombre d'États (en particulier les pays de production et transit), par les observatoires épidémiologiques tels que l'Observatoire Européen des Drogues et Toxicomanies et l'observatoire global de la Santé de l'OMS³, et par la quasi totalité des agences onusiennes :

- Programmes des Nations Unies pour le Développement,
- Organisation des États Américains,

² Nations Unies, 2016, A/RES/S-30/1, “Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue”

³ Global Health Observatory data: resources for the prevention and treatment of substance use disorders http://www.who.int/gho/substance_abuse/en/

- Organisation Mondiale de la Santé⁴,
- ONUSIDA⁵,
- Haut Commissariat aux Droits de l'Homme de l'ONU.

2.3 Alors que la résolution 60/1 de la Commission des Stupéfiants prévoit pour 2019 la révision de la déclaration de 2009 et du plan d'action des Nations Unies, la plateforme de la société civile – positionnée en experte de la réalité du phénomène de la drogue et de sa consommation sur le terrain français et en lien avec ces partenaires internationaux – recommande et réclame :

- la généralisation et mise en valeur de nouveaux indicateurs d'évaluation des politiques en la matière, en accord avec les recommandations des agences onusiennes et des positions politiques de la Suisse ;
- L'alignement de la politique et du plan d'action sur les drogues avec les Objectifs de l'Agenda 2030 pour le développement durable (ODD) adoptés en 2015 par l'Assemblée Générale de l'ONU⁶ et notamment l'intégration dans le prochain plan d'action des ODD en particulier les objectifs 3 (3.3, 3.4, 3.5, 3.6 et 3.d), 8 (8.3, 8.5, 8.6 et 8.8), 10 (10.1, 10.2 et 10.3), 11 (11.4 et 11.a), 16 (16.1, 16.2, 16.3, 16.4, 16.5, 16.6, 16.10, 16.a, 16.b) et 17 (17.13, 17.14, 17.17).
- Le maintien, dans les prochaines déclarations politiques, aussi bien de la structure que des recommandations du document final de l'UNGASS 2016⁷, et leur transcription dans les prochains plans d'actions des Nations Unies ;
- la transcription, ou la promotion de la transcription, de la structure et des recommandations de ce même document dans les plans d'action relatifs aux drogues à tous les niveaux ;
- La reconnaissance et l'application des recommandations et déclarations d'organismes internationaux tels que l'OMS⁸, l'ONUSIDA⁹ ou le PNUD¹⁰ en matière de respect des droits humains, d'accès au meilleur état de santé possible, d'accès aux soins¹¹, et donc comme le recommandent ces agences de supprimer les sanctions pénales liées à l'usage et détention à des fins personnelles ;

⁴ <http://www.who.int/hiv/pub/guidelines/keypopulations/en/>

⁵ <http://www.unaids.org/en/resources/campaigns/2014/2014gapreport/gapreport>

⁶ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies – Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

⁷ Nations Unies, 2016, A/RES/S-30/1, "Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue"

⁸ <http://www.who.int/hiv/pub/guidelines/keypopulations/en/>

⁹ <http://www.unaids.org/en/resources/campaigns/2014/2014gapreport/gapreport>

¹⁰ <http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/hiv-aids/addressing-the-development-dimensions-of-drug-policy/>

¹¹ Résolution A70/29 Mémoire d'accord entre l'OMS et l'ONUDC

apps.who.int/iris/bitstream/10665/44555/1/9789242564174_fre.pdf

Recommandations sur l'accès aux médicaments contrôlés de l'OMS.

www.who.int/entity/medicines/areas/quality_safety/sub_Int_control/en/index.html

- L'opposition ferme au recours à la peine de mort ou à des exactions extrajudiciaires dans certains pays ;
- Une mise en balance des conventions internationales avec les traités garantissant la protection des droits humains, dans l'optique de hiérarchiser les obligations internationales, et proportionnaliser les réponses administratives ou pénales, qui bien souvent freinent l'accomplissement des ODD.

3. Recommandations sur la gouvernance des instances en charge de ces négociations et de la place accordée à la société civile.

3.1 Comme dans le préambule du document final de l'UNGASS 2016, nous réaffirmons le rôle majeur de la société civile, des milieux scientifique et universitaire, et des populations concernées, pour ce qui est d'aborder la problématique mondiale des drogues.

3.2 Nous demandons également aux Etats membres de reconnaître la qualité d'experts aux représentants de la société civile sur les questions de drogues (y compris des organisations sans statut consultatif auprès de l'ECOSOC) et de soutenir leur inclusion plus large, dans les séances plénières, tables rondes et débats de l'UNGASS, en concertation avec les instances de représentations officielles que sont les Comités des ONG sur les drogues de Vienne et de New York.

3.3 Enfin, nous invitons le gouvernement français à :

- intensifier sa collaboration avec la plateforme française des ONG,
- défendre et promouvoir ce modèle d'interaction avec la société civile auprès d'autres États membres en faisant figure d'exemple,
- et à apporter un soutien supplémentaire à la plateforme, notamment en intégrant un membre de la société civile en tant qu'observateur/trice au sein de la délégation officielle.
- reconnaître et soutenir – y compris financièrement – les Comités des ONG sur les Drogues de Vienne et New-York, créés de manière démocratique comme mécanismes privilégiés de participation des ONG aux forums internationaux sur les politiques relatives aux drogues.

ANNEXE

Les objectifs de développement durable dans lesquels peut et doit s'inscrire la politique mondiale de lutte contre les drogues sont les suivants :

- **3.3** D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles
- **3.4** D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être
- **3.5** Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool
- **3.6** D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route
- **3.d** Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux
- **8.3** Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.
- **8.5** D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.
- **8.6** D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.
- **8.8** Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.
- **10.1** D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable
- **10.2** D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre
- **10.3** Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.
- **11.4** Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial
- **11.a** Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale
- **16.1** Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés

- 16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants
- 16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité
- 16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée
- 16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes
- 16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
- 16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux
- 16.a Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement
- 16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable
- 17.13 Améliorer la stabilité macroéconomique globale, y compris via la coordination et la cohérence des politiques
- 17.14 Améliorer la cohérence des politiques de développement durable
- 17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics et publics-privés avec la société civile, en se fondant sur l'expérience et les stratégies des partenariats.